



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 novembre 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 27 novembre 2018 à 20h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni en Mairie, sur convocation du Maire en date du 20 octobre 2018 et complétée le 22 novembre 2018.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

<b>NOM</b>	<b>QUALITE</b>	<b>PRESENCE</b>	<b>PROCURATION A</b>
MUMBACH Paul	Maire	X	
STROH Dominique	1ère Adjointe	X	
GAUGLER Yvan	2ème Adjoint	X	
BERBETT Alexandre	3ème Adjoint	X	
CYBINSKI Micheline	4ème Adjointe	X	
DEMICHEL Hugues	5ème Adjoint	X	
GAUTHERAT Bernard	Conseiller	X	
LENA Laurette	Conseillère	X	
VASSEUR Patrick	Conseiller	X	
DARDINIER Michel	Conseiller	X	
MOLINA Corinne	Conseillère	Excusée	<b>Mme Dominique STROH</b>
FRIEDRICH/BARRANCA Agnès	Conseillère	X	
FLURI Laurent	Conseiller	Excusé	<b>M. Bernard GAUTHERAT</b>
PATORNITI Laurence	Conseillère	Excusée	<b>M. Yvan GAUGLER</b>
EVEILLE Peggy	Conseillère	X	
GARCIA Antonia	Conseillère	X	
ZANGER Jocelyne	Conseillère	X	
LUTTRINGER Christian	Conseiller	Excusé	<b>M. Frédéric HUG</b>
HUG Frédéric	Conseiller	X	

### **3. BUDGET/FINANCES**

#### **3.4. PRECISIONS TARIFS CONCESSION CIMETIERE & COLUMBARIUM**

##### **2018-DCM-11-27-03**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2005, portant fixation des tarifs de location relatifs à divers services municipaux ;

Vu la décision du Maire n° 3/2011 prise en vertu d'une délégation du Conseil Municipal, portant fixation des tarifs de l'espace cinéraire-columbarium ;

Considérant la nécessité de préciser les modalités tarifaires pour ce qui concerne, expressément, les concessions du cimetière d'une part et de faire rappel des tarifs du columbarium d'autre part ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

**Fixe le prix de la concession au cimetière communal selon le barème suivant :**

- Le mètre carré pour une durée de 15 ans : 100€.
- Le mètre carré pour une durée de 30 ans : 200€.

**Fixe le tarif du columbarium communal :**

- Concession 15 ans pour une case pouvant contenir 4 urnes : 300€.
- Concession 30 ans pour une case pouvant contenir 4 urnes : 500€.

**Fixe le forfait d'intervention des services techniques pour une dispersion de cendres au Jardin du souvenir : 30€.**

Extrait certifié conforme,  
A Dannemarie, le 28 novembre 2018  
Le Maire, Paul MUMBACH

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*